

Station de
Traitement
des Eaux Usées



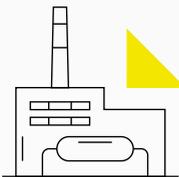
Déchèterie
de Nantes



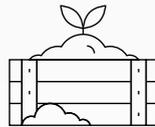
**PÔLE
D'ÉCOLOGIE
URBAINE**

Ensemble,
valorisons nos
ressources

Centre
de Traitement
et de Valorisation
des Déchets



Plateforme
de valorisation
des déchets verts
et alimentaires



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

du 25 septembre au 20 décembre 2023



Un projet ambitieux pour répondre aux enjeux du territoire

DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET D'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE, LE FUTUR PÔLE D'ÉCOLOGIE URBAINE VISE À APPORTER UNE RÉPONSE STRUCTURANTE ET COHÉRENTE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS, DES EAUX USÉES ET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE.

▷ Nantes Métropole, territoire sobre en ressources & engagé

Le projet de pôle d'écologie urbaine s'inscrit pleinement dans la politique de transition écologique de Nantes Métropole qui marque ainsi sa **volonté d'être proactive** en matière de transformation des modes de vies et de développement de l'économie circulaire.

▷ Un budget à la hauteur des ambitions métropolitaines

366 M€

c'est le coût estimé des 4 équipements
du pôle d'écologie urbaine :

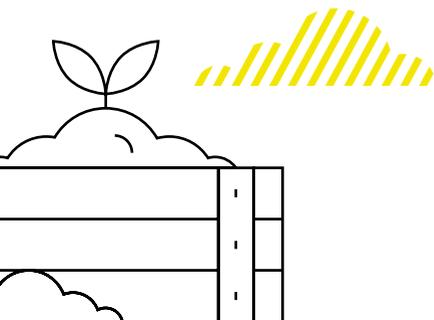
250 M€ reconstruction du Centre
de Traitement de Valorisation
des Déchets

71 M€ construction d'une station
d'épuration

30 M€ construction d'une plateforme
de valorisation des biodéchets

8,5 M€ réhabilitation et l'extension
de la déchèterie

6,5 M€ réhabilitation de l'ancienne
décharge



4 équipements indépendants, mais complémentaires



La déchèterie de la Prairie de Mauves

sera réhabilitée et agrandie pour anticiper l'augmentation démographique et développer de nouvelles filières de tri.

► Mise en service en 2030

Objectif : réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés de 20 % d'ici à 2030 par rapport à 2010 (en kg/habitant/an hors gravats).



Une plateforme de valorisation des déchets verts et alimentaires

sera construite dans l'optique de réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles et de favoriser le retour au sol local de la matière organique.

► Mise en service en 2030

Objectif : valoriser 15 000 à 20 000 tonnes de déchets verts par an et 10 000 tonnes de déchets alimentaires issus de la collecte séparée (en cours de déploiement).

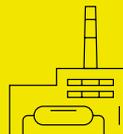


Une nouvelle station d'épuration

sera construite afin de délester la station d'épuration de Tougas et ainsi, de soulager le réseau unitaire historique existant. Elle produira du gaz renouvelable à partir des eaux usées.

► Mise en service en 2031

Objectif : traiter et valoriser les eaux usées et les boues de l'équivalent de 100 000 habitants dès 2035 (puis de 150 000 en 2050, après travaux complémentaires).



Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD)

sera reconstruit du fait de sa vétusté. C'est aussi l'occasion de répondre aux besoins de 7 collectivités voisines, dans le cadre d'une alliance de territoires.

► Mise en service en 2028

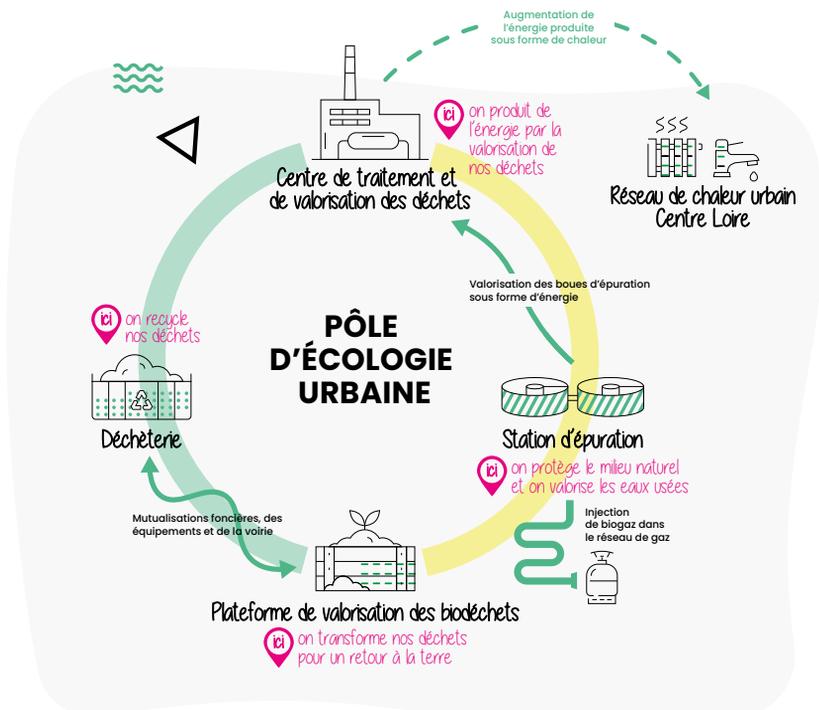
Objectif : une capacité d'incinération augmentée de 140 000 à 270 000 tonnes/an.

Un pôle d'écologie urbaine qui s'inscrit dans l'économie circulaire

L'une des forces de ce projet de pôle d'écologie urbaine est de générer un cercle vertueux entre les 4 équipements, notamment entre la déchèterie et la future plateforme de biodéchets, mais aussi entre la station d'épuration et le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets pour valoriser les boues en chaleur et en électricité.

POURQUOI LA PRAIRIE DE MAUVES ?

Le futur pôle d'écologie urbaine verra le jour sur le site de l'ancienne décharge de la Prairie de Mauves. Ce site est une zone industrielle qui a l'avantage de bénéficier d'un foncier conséquent (20 ha). Par ailleurs, ce lieu est en proximité des axes routiers, à la fois proche des habitants de la Métropole, mais suffisamment éloigné des habitations. Pour la station d'épuration, ce site est proche à la fois de la Loire et du point de convergence des réseaux de collecte des eaux usées des habitants du quart nord-est de la Métropole.





Les 3 questions du débat

Et vous, qu'en pensez-vous ?

1

Comment faire de ce projet une référence d'écologie urbaine ?

2

En quoi ce projet répond-t-il aux évolutions des modes de vie et des transitions ?

3

Quelles conditions réunir pour gérer les impacts du projet ?



VOTRE AVIS COMPTE !

▷ Le dialogue citoyen pour enrichir le projet

La concertation préalable est un processus réglementaire obligatoire qui vise à associer le public à la prise de décision autour de projets de grande envergure.

Au-delà de cette obligation légale, Nantes Métropole est particulièrement attachée au dialogue citoyen qui a vocation à éclairer la décision des élus.

L'enjeu du dialogue est d'enrichir, d'adapter, de transformer l'action publique avec le point de vue des citoyens et des citoyennes.

▷ Et après ?

Les contributions récoltées lors de la concertation seront consultables en ligne sur la plateforme du dialogue citoyen de Nantes Métropole.

Tout ce qui sera exprimé sera compilé et remis aux garants de la concertation qui établiront un bilan.

En parallèle, la Métropole réalisera un travail de synthèse et d'instruction des contributions.

Au printemps 2024, les élus métropolitains décideront des suites à donner à ce projet et reviendront vers les citoyens avec une réponse argumentée.



Du 25 septembre au 20 décembre 2023, participez !

Comment participer
à la concertation ?

**JE M'INFORME
SUR LE PROJET**



**JE DONNE
MON AVIS**



1 réunion
publique de
lancement



2 réunions
riverains



3
tables rondes



8
visites
de terrain

1 atelier
de travail
acteurs



1 atelier
de travail
citoyens

- ▶ En participant à l'atelier citoyens ou à l'atelier acteurs, sur inscription.
- ▶ En publiant ma contribution individuelle ou collective, sur la plateforme du dialogue citoyen ou par écrit dans la mairie de quartier de Bottière, dans le bâtiment Champ-de-Mars de Nantes Métropole ou via nos dispositifs mobiles d'information.



AUTANT D'OPPORTUNITÉS DE S'INFORMER ET DE DONNER SON AVIS !

Détail du projet, dates et lieux à retrouver sur la plateforme du dialogue citoyen :

dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pole_ecologie_urbaine

Contact : projet.ecologie.urbaine@nantesmetropole.fr